Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger

Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger

Band: 22 (1995)

Heft: 2

Artikel: Votations fédérales du 12 mars 1995 : non agricole, oui financier

Autor: Tschanz, Pierre-André

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-912156

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Votations fédérales du 12 mars 1995

Non agricole, oui financier

Le souverain suisse a rejeté lors des votations fédérales du 12 mars 1995 les trois objets agricoles qui lui étaient soumis. Il a en revanche approuvé le frein aux dépenses. La participation au scrutin a été la plus faible depuis quatre ans (37%).

noter les différences de résultats en voie de référendum par l'Association Suisse romande, où le oui à l'article constitutionnel sur l'agriculture l'emporte dans les six cantons, alors que le projet d'arrêté laitier obtient une majorité dans quatre cantons et les contributions de solidarité dans trois

Le projet de nouvel article constitutionnel sur l'agriculture devait remplacer la disposition actuelle qui a servi de base à la politique agricole d'aprèsguerre. Il servait de contre-projet à une initiative populaire, retirée entre-temps, de l'Union suisse des paysans. Il devait inscrire dans la Constitution le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Il a 14 cantons.

La modification de l'arrêté fédéral de 1988 sur l'économie laitière devait permettre des transferts des contingents laitiers. Cet assouplissement, combattu par PAT

des petits et moyens paysans, a été rejeté à près de deux voix contre une. Quant à la modification de la loi sur

l'agriculture, qui visait à permettre des contributions de solidarité à caractère obligatoire pour des mesures d'écoulement de la production, elle a elle aussi été rejetée à deux voix contre une.

Le souverain a en revanche réservé un accueil enthousiaste au projet d'article constitutionnel instituant un frein aux dépenses. Le peuple l'a approuvé dans une proportion de 83% et les can- L'agriculture doit adopter plus vite des tons à l'unanimité. Désormais, la majorité des membres de chacune des chambres du parlement - et non plus la majoété rejeté par 50,8% des votants et par rité des présents - sera nécessaire pour toute nouvelle dépense unique de plus de 20 millions et toute nouvelle dépense périodique de plus de 2 millions de francs.





Les «perdants». Melchior Ehrler, Les «vainqueurs». Ruedi Baumann. conseiller national vert et coprésidirecteur de l'Union suisse des paysans: «Nous n'avons pas réussi dent de l'Association pour la défense des petits et moyens à convaincre le peuple de ce que nous voulions. Le résultat rendra les paysans: «Le triple non n'est pas dirigé contre les agriculteurs; paysans encore plus méfiants à il signifie le refus de l'ancienne l'égard de la politique.» politique agricole.» (Photos: Keystone)





biologique dans le canton de Berne, Le triple non du 12 mars fera sans doute évoluer la politique agricole suisse dans cette direc-

Agriculture

Le résultat de la votation représente une défaite pour les barons du beurre, du fromage et du lait qui, avec l'aide de leurs partis, ont tout fait, tant au Conseil des Etats qu'au Conseil national, pour empêcher que le versement par l'Etat de contributions soit subordonné à des conditions relatives à une exploitation respectueuse de l'environnement. Si, dans a perdu toute influence politique au ce domaine, on n'avait fait que quelques petits pas - en introduisant par exemple la déclaration obligatoire pour les produits agricoles - l'article constitutionnel en tout cas aurait moins prêté le flanc à la critique.

En réalité, le résultat ne représente pas un réel désaveu pour les autorités: la réforme de la politique agricole est en cours et ses objectifs ne sont pas remis en question. Il s'agit plutôt d'une prise ments

Nouvelliste

Est-ce à dire que les cantons romands, qui ont accepté l'article, sont moins verts et disposés à se laisser tondre? Pas du tout. Comme d'habitude, ils ont été sensibles à la composante «politique la perspective GATT.

Giornale del Popolo

Le Conseil fédéral n'a pas réussi à politique agricole à une cure de rajeu- paysans en 1989 et un non à une ré- Pierre-André Tschanz

nissement. Cela est partiellement dû au «paquet» soumis à la votation alourdi par la modification de l'arrêté sur l'économie laitière et l'introduction de contributions de solidarité. Deux objets qui ont fait naître la crainte de nouvelles complications bureaucratiques ou même

Die Oftschweis

On a vu ce week-end que l'Union suisse des paysans et ses représentants, ainsi que les membres bourgeois de ce lobby, avaient très mal préparé ces objets au sein du Parlement. En précipitant dans la «fosse à purin» politique toutes les tentatives visant à rendre l'agriculture plus écologique.

JOURNAL

Aujourd'hui, reste à savoir si la probable mobilisation paysanne contre le GATT aura un effet contagieux dans l'opinion publique ou si, au contraire, elle démontrera que le secteur primaire tournant du 21e siècle...

Commentaire

Les décisions du souverain lors des votations fédérales du 12 mars dernier représentent un important signal polifédérales!

Au-delà de l'encouragement à poursuivre avec détermination l'effort d'asfédérales, le oui massif au frein aux dépenses est aussi à la fois une marque de reconnaissance au trésorier Otto Stich ment au parlement pour son incons-

Ouant au triple non aux objets relevant de la politique agricole, il est d'abord un coup de semonce au lobby étrangère» du paquet proposé, à savoir agricole: révolus les temps où la pay-ficiels de l'agriculture en Suisse. Voilà sannerie pouvait se nourrir à la mamelle de l'Etat et du consommateur! Il s'inscrit dans le prolongement de trois même accélérer la réorientation de la autres avertissements: un non retentis- politique agricole suisse. Le gouvernesant à une réforme de l'économie convaincre les électeurs qu'il avait sucrière en 1986, un «presque succès» mension écologique de cette réforme. réellement l'intention de soumettre la d'une initiative populaire des petits Les Suisses ne s'en plaindront pas!

Résultats du scrutin

Article constitutionnel sur l'agriculture (Contre-projet à l'initiative populaire «pour une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement»)

OUI 835 051 (49.2%) Cantons: AI, FR, GE, JU, LU, NE. OW, TG, VD, VS

Non 864 871 (50.8%) Cantons: AG, AR, BE, BL, BS, GL. GR. NW. SG. SH. SO. SZ. TI, UR.

Modification de l'arrêté sur l'économie laitière (transfert de contin-

OUI 619779 (36.6%) NON 1077 135 (63.4%)

Modification de la loi sur l'agriculture (contributions de solidarité) OUI 568 886 (33.6%) NON 1125 183 (66.4%)

Frein aux dépenses OUI 1387 556 (83.4%) Tous les cantons NON 277 816 (16,6%)

Participation: 37%

forme de la viticulture il y a 5 ans. La politique agricole traditionnelle se heurte aujourd'hui en Suisse à un front du refus majoritaire. Les Suisses en ont assez de leur agriculture hyperprotégée et hypersubventionnée, ils veulent une tique: en avant, toute! réforme de l'agri- agriculture plus respectueuse de la naculture et rééquilibrage des finances ture, avec des exploitations familiales produisant des produits plus sains à des prix plus avantageux; une agriculture proche de la sensibilité du consommade température - mais riche d'enseigne- sainissement structurel des finances teur. La politique que le gouvernement s' efforce de mettre en place aujourd' hui va dans cette direction. La réforme de l'agriculture a été commencée il y a pour son obstination et un avertisse- trois ans sous la double pression du mécontentement intérieur et de la libéralisation du commerce international!

> Ce n'est pas à cette réforme que les Suisses ont dit trois fois non, mais à l'ancienne politique agricole et aux ofpourquoi, malgré ce triple non, Berne peut non seulement poursuivre mais ment promet un renforcement de la di-

Revue de presse

La presse suisse a largement commenté les enseignements du triple non aux objets relevant de la politique agricole. Chacun s'accorde sur le fait que la réforme de l'agriculture doit être

Neue Zürcher Zeitung

méthodes plus écologiques tout en respectant mieux les lois de l'économie de marché. Tel est le signal donné par le verdict des électeurs, qui se sont prononcés de justesse contre l'article sur l'agriculture. Cependant, ce signal n'est pas clair; en effet, étant donné l'alliance contre nature conclue avant la votation, il est difficile de dire si le peuple a effectivement suivi l'appel demandant davantage de concurrence et d'esprit d'entreprise ainsi que des prix bas comme ceux qui sont pratiqués dans l'UE, ou alors l'appel en faveur d'une production entièrement biologique.

Der Bund

L'impuissance du Parlement, tout comme la ligne politique peu claire suivie par M. Delamuraz, ministre de l'agriculture, ont mérité cette réponse. C'est à eux qu'il appartient maintenant de remplir rapidement certaines exigences élémentaires, à savoir la preuve d'une agriculture biologique pour le versement de paiements directs, la déclaration de force obligatoire générale ainsi que des taxes d'orientation sur les produits auxiliaires.